



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30  
Présents : 26  
Pouvoirs : 2  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 03 novembre 2023

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

**ABSENTS :**

FAVREAU Gilles (CCVAI) - FRAISE Dominique (CCVAI)

**POUVOIRS :**

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) - DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

CLEMENT Françoise (CCVAI)



Préfecture

Date de reception de l'AR: 14/11/2023

042-244200614-DE2023\_0911\_15-DE

**OBJET : Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le département de la Loire**

Le Président rappelle La médiathèque départementale apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque intercommunale par :

- L'expertise et les conseils techniques
- L'offre de formation
- L'ingénierie culturelle et sociale
- L'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation).

Le Président rappelle le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par Le Conseil départemental :

- Préconisation d'un budget de 2 € par habitant pour constituer / renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité
- Préconisation d'un budget de 0.5 € par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire
- La formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations.
- La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.

Les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations présentées au Conseil communautaire en 2025 et à l'échéance en 2027.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

**Article 1 : APPROUVE** la convention ci-dessus présentée

**Article 2 : AUTORISE** M. le Président à signer toutes les pièces en lien avec cette opération

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 09/11/2023

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 14/11/23  
et de la publication le : 14/11/23*

*Le Président,*



Préfecture  
Date de réception de l'AR: 14/11/2023  
042-244200614-DE2023\_0911\_15-DE